

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal donne pouvoir à BREMAUD Damien, BARRAUD Cédric donne pouvoir à DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline,

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023032805 - Subvention 2023 à l'association familles rurales de Saint Paul en Pareds

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Familles Rurales de Saint Paul en Pareds souhaite centraliser les demandes de subvention pour les différents services qu'elle propose.

Elle rappelle que la commune a signé un Contrat Enfance Jeunesse en date du 01/01/2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour les années 2019-2022. Ce contrat est destiné à cofinancer les activités organisées autour de l'Enfance et de la Jeunesse de la commune.

Par une délibération en date du 22 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé les conventions partenariales avec l'association locale et la Fédération Départementale « Familles Rurales », pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs et décidé le versement d'une subvention annuelle. Cette subvention inclus le reversement du montant du contrat enfance jeunesse versé par la CAF à la commune jusqu'en 2023 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de **31 500 €**, pour l'année 2023, à l'Association Familles Rurales pour le **service Centre d'Accueil** comprenant le reversement du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et
 - o PRECISE que le règlement de la subvention pour le Centre d'accueil se fera par un acompte de 10 500 € en avril 2023 puis 8 mensualités de 2 625 €.
- DECIDE de verser une subvention d'un montant de **800 €** pour **les autres services proposés** et
 - o PRECISE que cette subvention sera versée en décembre 2023 **sur présentation d'un récapitulatif des actions menées** en 2023 par les services concernés.
- DECIDE de verser une subvention de **3 500 €** pour **l'animation jeunesse FR** et
 - o PRECISE que cette subvention sera versée en décembre 2023 **sur présentation d'un récapitulatif des actions menées** en 2023 en faveur des jeunes de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 30/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29/03/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de séance
Christelle Bourmault


Signé électroniquement par :
Benedicte Gardin
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

